

Champigny, le 8 mars 2004

## **LETTRE AUX ADHERENTS No4**

### **FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2004**

#### **1. LA DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ACEP**

*Il aura donc fallu une décision du Tribunal Administratif de Dijon pour contraindre le Maire à respecter nos droits associatifs et l'obliger à mettre à notre disposition la Salle Polyvalente de Champigny le 30 janvier 2004 pour tenir notre AGO. Merci aux nombreux Adhérents qui se sont déplacés ou qui se sont faits représenter : plus de la moitié d'entre nous ! Une très belle assemblée en vérité qui a apporté un soutien massif aux actions de l'ACEP. Le procès-verbal de notre assemblée est joint à la présente lettre.*

*Compte tenu des démissions de trois administrateurs, l'Assemblée Générale a accepté en remplacement les candidatures de trois nouveaux administrateurs, nos statuts imposant un minimum de six membres au Conseil d'Administration de l'Association : Danielle COLSON, Catherine ROBINET et Sophie TENNENBAUM. Les instances dirigeantes de notre Association respectent donc maintenant le principe de la parité et nous souhaitons la bienvenue à nos trois nouvelles collègues.*

*Conformément à nos statuts, le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni dès le 2 février et a procédé par vote à bulletin secret à la désignation du **nouveau Bureau** de notre Association. Ont été élus membres du Bureau de l'ACEP :*

<b>Bruno DIGARD</b>	<b>Président</b>
<b>Alain LE LUEZ</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>Pierre FAVRY</b>	<b>Trésorier</b>
<b>Catherine ROBINET</b>	<b>Vice présidente</b>
<b>Sophie TENNENBAUM</b>	<b>Secrétaire adjointe</b>
<b>Danielle COLSON</b>	<b>Trésorière adjointe</b>

*Par ailleurs, le **Siège de l'Association a été transféré au 9 place de l'église 89340 CHAMPIGNY***

#### **2. LE TRI SELECTIF**

*Nous sommes intervenus une nouvelle fois en février auprès de la Communauté de Communes pour dire combien nous nous félicitons de la création des trois déchetteries (Pont, Villeneuve-la-Guyard et La Chapelle-sur-Oreuse). Nous restons cependant inquiets sur le faible engagement dans le tri sélectif à la source de production du déchet. Nous demandons qu'une action de communication forte, mettant en exergue les scores communaux en matière de recyclage rapportés à l'habitant, soit mise en place car elle permettrait de mieux sensibiliser les communautés à l'intérêt tant environnemental qu'économique à s'engager plus en avant dans la voie du tri. Un coefficient majorant ou minorant la taxe d'ordures ménagères en fonction des capacités de chacune des communes à maîtriser cet aspect du traitement du déchet serait le bienvenu.*

### 3. LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT

*Le Sous-Préfet a répondu par écrit favorablement à notre demande de réunir la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) suite aux incendies inexplicables et à la condamnation de l'Etat par le Tribunal Administratif de Dijon pour manquement à faire respecter les réglementations en vigueur à la décharge de Champigny. Nous attendons avec impatience la convocation par les instances préfectorales de cette commission (dans laquelle l'ACEP a deux représentants : Pierre FAVRY et Alain LE LUEZ).*

*L'ACEP appuie la Clinique KER YONNEC dans l'action de cette dernière auprès de la Commission Européenne chargée de l'environnement en répondant de façon argumentée à un questionnaire relatif au Centre d'Enfouissement Technique de Champigny afin de documenter le dossier de cette Commission. Il entre sur le site des déchets normalement non admissibles ; aucune garantie n'existe sur les possibles fuites de lixiviats (jus de décomposition) dans le sol. Le non respect des réglementations en vigueur impose le retrait de l'autorisation préfectorale d'exploiter le site, d'autant qu'aucun engagement formel de la société exploitante n'existe pour la mise en conformité.*

*Les ordures ménagères de la Communauté Yonne-nord (23 communes dont Champigny) sont maintenant déversées à la décharge de La Chapelle-sur-Oreuse - qui, elle, est conforme à la réglementation - et non plus à Champigny. Les 100 000 euros annuels que rapporte la location de ce terrain, qui appartient à la Commune de Champigny, justifient-ils les risques tant environnementaux qu'économiques ? C'est au propriétaire du terrain, à savoir notre commune, qu'appartiendra la réhabilitation du site en fonction de l'évolution future de plus en plus contraignante de la réglementation).*

***Nous invitons nos adhérents à une extrême vigilance et à nous signaler toute odeur suspecte, fumée ou tout autre phénomène paraissant anormal en provenance de la décharge.***

### 4. RENOVATION GENERALE DE L'EGLISE St MARTIN

*La première tranche de travaux concerne la reprise des fondations en sous-œuvre et la restauration du clocher. Une certaine animation a été constatée autour de l'église, tendant à prouver que les appels d'offres ont bien été lancés comme la municipalité l'affirme.*

*Il appartient au Maire de Champigny de déclencher le démarrage des travaux de cette première tranche !... et de planifier les tranches suivantes.*

### 5. RACCORDEMENT ADSL DE NOTRE VILLAGE

*Notre recensement des demandes potentielles de raccordement à l'ADSL approche les soixante dix réponses, ce qui est encore insuffisant. Nous poursuivons notre action, y compris vers la municipalité dont l'adhésion serait décisive.*

***IMPORTANT : N'oubliez pas votre tribut aux finances de l'Association. C'est grâce à vos cotisations que l'Association peut conduire ses actions. Si vous n'êtes pas à jour de vos cotisations, vous avez reçu un bulletin personnel : merci de le renvoyer dès aujourd'hui avec votre règlement.***

9 place de l'église  
89340 – CHAMPIGNY-SUR-YONNE

Site Internet : <http://acep.champigny.free.fr>  
E-Mail : [acep.champigny@libertysurf.fr](mailto:acep.champigny@libertysurf.fr)